



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Direction Départementale des territoires et de  
la mer de Nord

Lille, le 23 MARS 2017

Service Urbanisme et Connaissance des  
Territoires

Atelier des Stratégies Territoriales

Réf : SUCT/AST/CDPENAF

Courriel : ddtm-cdpenaf-secretariat@nord.gouv.fr

### PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie le 16 mars 2017 sous la présidence de M Pierrick HUET, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Nord représentant le Préfet du Nord empêché.

#### **Membres présents :**

- M. Christian LEY, titulaire, Maire de Socx, représentant les maires du Nord ;
- M. Jean-Luc PERAT, titulaire, représentant d'un établissement Public ou d'un syndicat mixte désigné par l'Association des Maires du Nord, Président de la Communauté de Communes du Sud Avesnois et maire d'Anor;
- M. Bernard DELABY, suppléant, Maire d'Haubourdin, représentant la Métropole Européenne de Lille ;
- M. Jocelyn OGER, suppléant, DDTM, adjoint au chef du service de l'agriculture durable et de l'économie de l'exploitation agricole ;
- M. Christian DUQUESNE, titulaire, représentant la FDSEA du Nord ;
- M. Bernard COUELLE, titulaire, représentant la Confédération Paysanne du Nord ;
- Me. Philippe LEVECQ, titulaire, représentant le Syndicat des propriétaires agricoles du Nord ;
- M. Paul JOURDEL, suppléant, représentant le Syndicat des propriétaires forestiers privés du Nord ;
- Me Alexandre DESWARTE, suppléant, représentant la chambre des notaires du Nord ;
- M. Nicolas BURIEZ, titulaire, représentant la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord-Pas-de-Calais, Nord-Nature-Environnement ;
- M. Vincent MERCIER, titulaire, représentant le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais.
- Mme. Anne-Catherine VANDERCRUYSSSEN, suppléante, représentant la SAFER FLANDRES-ARTOIS, cheffe du Service Régional des Opérations Foncières ;

#### **Représentants de la DDTM59 :**

- M. Bertrand SURCIN, DDTM, SUCT/AST, responsable du pôle politiques foncières et rurales, rapporteur ;

#### **Membres absents excusés :**

- M. Paul CHRISTOPHE, représentant le Conseil Départemental du Nord, vice-président ;
- M. Patrick VALOIS, représentant le Conseil Départemental du Nord, vice-président ;
- M. Guislain CAMBIER, suppléant, représentant d'un établissement Public ou d'un syndicat mixte désigné par l'Association des Maires du Nord, Président de la communauté de communes du Pays de Mormal et maire de Potelle ;
- Mme Isabelle DORESSE, DDTM, cheffe du service eau environnement ;

- M. Hubert VANDERBEKEN, titulaire, représentant la Chambre d'Agriculture de Région ;
- Mme. Christine DELEFORTRIE, suppléante, représentant la Chambre d'Agriculture de Région ;
- M. Ghislain MASCAUX, suppléant, représentant la Chambre d'Agriculture de Région ;
- M. Michel ROGER, suppléant, représentant la FDSEA du Nord ;
- M. Carlos DESCAMPS, titulaire, représentant la Coordination Rurale du Nord ;
- M. François VIOLLETTE, suppléant, représentant la Coordination Rurale du Nord ;
- M. Jean-Michel LEPAGE, suppléant, représentant la Confédération Paysanne du Nord ;
- M. Dimitri TABARY, titulaire, représentant la Fédération régionale des CIVAM ;
- Mme. Sophie WAUQUIER, suppléante, représentant la Fédération régionale des CIVAM ;
- Me. Christophe LEVECQ, suppléant, représentant le Syndicat des propriétaires agricoles du Nord ;
- M. Bernard COLLIN, titulaire, représentant le Syndicat des propriétaires forestiers privés du Nord ;
- M. Jean-Marc DUJARDIN, titulaire, président de la Fédération des chasseurs du Nord ;
- M. Alain RICHARD, suppléant, représentant la Fédération des chasseurs du Nord ;
- M. Alain VAILLANT, suppléant, représentant la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord-Pas-de-Calais, Nord Nature Environnement ;
- M. Cédric VANAPPELGHEM, suppléant, représentant le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. Jean-Luc DAIRIEN, représentant l'Institut National des Appellations d'Origine ;
- M. Éric CHAMPION, représentant l'Institut National des Appellations d'Origine ;
- M. Bertrand WIMMERS, Directeur de l'agence régionale de l'Office National des Forêts ;
- Mme. Karine TOFFOLO, représentante de l'agence régionale de l'Office National des Forêts ;

#### **Membres non excusés :**

- M. Philippe LOYEZ, titulaire, Maire de Noyelles sur Escaut, représentant les maires du Nord ;
- M. François LOUVEGNIES, titulaire, représentant l'Association départementale des communes forestières du Nord et de l'Aisne ;
- M. Bernard CHAUDERLOT, suppléant, représentant l'Association départementale des communes forestières du Nord et de l'Aisne ;
- M. Simon AMMEUX, titulaire, représentant les Jeunes Agriculteurs du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. Benoît DANNOOT, suppléant, représentant les Jeunes Agriculteurs du Nord-Pas-de-Calais ;

#### **Membres invités excusés :**

- M. Damien CARLIER, titulaire, représentant la SAFER FLANDRES-ARTOIS ;
- M. Alexis DUHAMEL, DDTM, Service Eau Environnement, pôle biodiversité et changement climatique ;
- Mme. Joëlle DEVEUGLE, DDTM, Service Agriculture Durable et Économie des Exploitations Agricoles responsable du pôle structures et renouvellement des exploitations ;

M. VANDERBEKEN Hubert donne pouvoir à M. DUQUESNE Christian ;

M. TABARY Dimitri donne pouvoir à M. COQUELLE Bernard ;

Monsieur le Président constate la présence de treize membres votants sur vingt. Le quorum est atteint, la commission peut valablement délibérer.

#### **I - Adoption du procès-verbal du jeudi 16 février 2017**

Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal du jeudi 16 février 2017 est adopté à l'unanimité.

#### **II - Examen de l'arrêt de projet du PLU de Merville (Autosaisine)**

Présentation réalisée par M. Bertrand Surcin.

##### Le diagnostic et le projet d'urbanisation de la commune :

Un diagnostic agricole et environnemental complet a été réalisé. La déclinaison en enjeux est toutefois peu évidente.

La population est en constante hausse depuis 2008. La commune projette une augmentation de la population de 0,7%/an de 2011 à 2025 pour dépasser le seuil des 10000 habitants sur le territoire. Pour l'estimation des besoins en logement, 2 scénarios ont été envisagés avec une taille des ménages de 2,14 ou 2,4, le deuxième choix a été retenu.

798 logements seraient ainsi nécessaires à l'échéance 2025. Le maintien de la population à celle de 2011 nécessiterait 187 logements. Et 335 logements seraient nécessaires pour la croissance démographique souhaitée (+ 1007 hab par rapport à la population de 2010 de 8993 hab)

La vacance des logements est de 5,5 %. Le projet n'envisage pas une résorption de la vacance.

276 logements sont possibles en renouvellement urbain.

Au sein du tissu urbain, 57 logements pourraient être créés, rétention foncière comprise.

255 logements ont déjà été réalisés entre 2010 et 2016 et deux sites font l'objet d'un permis d'aménager pour 87 logements.

2 projets sont prévus en partie urbanisée pour 172 logements.

Avec une densité prévue entre 20 et 25 logements/ha, le besoin de surfaces en extension a été estimé entre 9 et 11,3 ha.

9,2 ha sont en zone 1AU avec un projet d'habitat en extension sur 8,9ha et 3000m<sup>2</sup> de surface commerciale.

Une orientation d'aménagement est prévue pour l'urbanisation de cette zone qui produirait 174 logements (densité de 20 logements/ha) avec 30 % de logements sociaux.

Pour l'activité économique, près de 77 ha sont classés en 1AUj le long de la Lys.

Les bâtiments pouvant changer de destination ont fait l'objet d'une identification au plan de zonage.

#### La consommation foncière du projet :

9,2ha de terres déclarées pour la zone 1AU.

1,75 ha pour un projet déjà accordé.

77ha pour le projet d'activités économiques d'envergure régionale Eura Innov Industrie.

#### Précisions sur les STECAL Ae, Nj et As :

4 sites Ae sur une surface de 12,21ha, pour accueillir des constructions isolées développant une activité propre (tourisme, camping à la ferme, chenils...), un terrain de cross et un dépôt de ferrailles ;

1 site Nj sur une surface de 0,68ha, où les jardins sont autorisés.

Un zonage As sur 20,46ha pour des zones agricoles sensibles car soumises à des trames vertes et bleues.

#### Précision pour les extensions et annexes en zones A et N :

Les extensions et annexes sont admises en zone A et N dans la limite de 30 % de la surface de plancher initiale avec un maximum de 30m<sup>2</sup>. Elles ne sont pas limitées en nombre.

#### Discussion :

Il est demandé s'il y a des explications sur l'absence de phasage et sur le type de logements prévus dans la zone 1AU. Il est précisé que 30 % des logements sont réservés pour du logement social. L'OAP ne précise pas pourquoi le phasage n'a pas été privilégié.

Concernant l'aérodrome, des éléments de connaissance sont apportés sur son utilisation actuelle. Des remarques portent sur le manque de précisions concernant le projet démographique, le nombre d'habitants projetés et le nombre de logements exprimés. Un décalage existe entre le projet initial qui allait jusqu'en 2025 et le projet présenté qui évoque des chiffres pour répondre au projet jusqu'en 2030.

Une discussion portant sur l'activité liée à l'entreprise Roquette et son impact sur le territoire est évoquée. Il est précisé que dans ce secteur des surfaces d'épandage sont nécessaires pour les exploitations porcines. Sur le fait que la zone 1AUj concerne les zones humides existantes, des débats ont lieu sur l'intérêt de préserver la biodiversité ordinaire ainsi que sur l'opportunité de disposer d'une zone 1AU plutôt que 2 AU sur l'ensemble des 77 ha. Par ailleurs il est demandé si ce projet déborde sur les autres communes.

Des précisions sont apportées sur les équipements présents sur la commune (collège, terrains de sport, etc).

#### 1) Avis sur l'arrêt de projet de PLU :

Sur le projet dans sa globalité :

Un avis défavorable par :

6 voix « pour »

7 voix « contre »

Le président ne prend pas part au vote.

Les membres regrettent une consommation foncière trop importante au regard du projet démographique, notamment sur la zone 1AUj dédiée aux activités économiques.

Les membres regrettent l'absence d'un phasage pour l'ouverture des zones projetées et le caractère flou du besoin en logements exprimé tant sur les densités que sur le calendrier.

Les membres demandent à ce que le projet prennent en considération les préconisations environnementales identifiées dans le diagnostic notamment la préservation des zones humides du SAGE.

Les membres regrettent que le règlement de la zone A ne soit trop imprécis sur les limites aux installations et constructions. Ils soulignent l'insuffisance de définition de ce qu'est une « atteinte à l'intérêt des lieux et au caractère de la zone » et demandent à ce que soient limitées les aires de stationnement qui impliquent une imperméabilisation.

2) Sur le projet de création de STECAL :

Sur le STECAL Ae

Un avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques suivantes.

Le président ne prend pas part au vote.

Les membres demandent à ce que soit précisé le règlement, les conditions et la nature des équipements pouvant être autorisés sur le secteur Ae.

Sur les STECAL Nj et As

Un avis défavorable à l'unanimité

Le président ne prend pas part au vote.

Les membres demandent à ce que les zonages As et Nj ne soient pas identifiés comme STECAL considérant que l'objet et les règles spécifiques ne permettent pas de les justifier.

3) Avis sur le projet de règlement relatif aux possibilités de réaliser des extensions et annexes en zones A et N :

Un avis défavorable à l'unanimité.

Le président ne prend pas part au vote.

Les membres demandent à ce que la densité maximale autorisée soit précisée (nombre d'annexes par bâtiment principal ou unité foncière).

**III - Examen du projet de canalisation de transport de gaz entre Spycker et Brouckerque**

Présentation réalisée par M. Bertrand Surcin.

Le projet :

GRT Gaz sollicite une demande d'autorisation de transport de gaz et de déclaration d'utilité publique pour la construction d'une canalisation DN200 d'environ 2,1km entre Brouckerque et Spycker.

Le projet a pour but de permettre la conversion du réseau de gaz naturel à bas pouvoir calorifique (déplétion du gisement de Groningue aux Pays-Bas jusqu'à arrêté définitif en 2029) vers du gaz à haut pouvoir calorifique.

En plus de la canalisation, ce projet comporte également l'extension du poste de laminage de Brouckerque avec la création d'un pôle pré-détente/régulation, une installation d'odorisation ainsi qu'une installation de réchauffage du gaz.

La mise en service de ce nouvel ouvrage est programmée pour le second semestre 2018.

Un diagnostic agricole et environnemental a été réalisé.

La consommation foncière du projet :

1ha de terres déclarées concernant deux exploitants agricoles sont concernées par l'extension du poste de laminage.

Discussion :

Les remarques portent sur le déroulement du chantier qui garantit l'association des exploitations agricoles.

1) Avis sur le projet :

Sur le projet dans sa globalité :

Un avis favorable à l'unanimité.

Le président ne prend pas part au vote.

**IV - Examen du permis de construire de Mme COUSIN Nelly à Baisieux**

Présentation réalisée par M. Bertrand Surcin.

**Caractéristiques de l'exploitation :**

Mme COUSIN est exploitante agricole avec M.COUSIN sur une SAU de 19,6ha. Ils ont créé un premier gîte en 2009.

Projet identifié par la MEL dans l'inventaire des bâtiments agricoles comme ayant un intérêt architectural.

**Projet :**

Changement de destination d'une ancienne écurie et d'une grange pour réaliser 3 gîtes.

**Objectif avancé :**

Valoriser des bâtiments agricoles non utilisés en logements à proximité de Lille. Compléter l'offre réalisée avec le premier gîte.

**Discussion :**

Pas de remarques.

Les membres de la commission émettent :

Sur le changement de destination :

Un avis favorable à l'unanimité.

Le président ne prend pas part au vote.

L'ordre du jour de la CDPENAF étant épuisé, le président lève la séance à 16h.

La prochaine réunion se tiendra le **jeudi 13 avril 2017 à 14h00 en Salle Egalité** .

Le Président de la commission départementale de préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers

Pierrick HUET



